

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2023**

L'an deux mil vingt trois le quatre mars à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présents : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, CRÉMONA Cédric, GUILLEMAUD Thibaut, NASSIR Marine, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe

Excusés : MOINE Bernard, THURISSET Alexandre

Absent : BILLOT Thomas

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 27 février 2023

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022
- Affectation du résultat
- Demande de subventions pour travaux entretien voirie
- Approbation de la modification des statuts du SYDESL
- Révision des tarifs de location de la salle communale « Le Club »
- Aides aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie
- Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2022 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

**1. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2022 , affectation du résultat**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal prend connaissance des écritures réalisées et des résultats de l'exercice 2022.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 477,03 € et un déficit d'investissement de 11 861,45 €.

Le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont approuvés à l'unanimité

**2. Affectation de résultats**

Compte tenu des restes à réaliser, soit 2 902 € en dépenses, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants au budget 2023 :

11 861,45 € au compte 001 « déficits d'investissement reportés»

14 763,45 € en réserve au compte 1068 (recettes d'investissement)

103 713,58 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés »

**3. Demande de subventions pour travaux entretien voirie**

Les travaux de voirie peuvent être subventionnés par le Département dans le cadre de l'Appel à Projet 2023.

Le devis de l'entreprise GUINOT a été retenue pour 19 684,92€ HT (23 621,91€TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du département dans le cadre de l'appel à projet 2023 pour un coût estimé à 19 684,92€ HT ainsi que toute autre aide susceptible de participer au financement de ces travaux

**4. Approbation de la modification des statuts du SYDESL**

En date du 15 décembre 2022, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat.

Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et

fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;

Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;

Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts du SYDESL

## **5. Révision des tarifs de location de la salle communale « Le Club »**

A compter du 1er avril 2023, les tarifs sont fixés comme suit :

	Habitants communes		Habitants hors communes	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
1 jour	80,00 €	95,00 €	150,00 €	175,00 €
2 jours	120,00 €	135,00 €	200,00 €	215,00 €
Apéritif	50,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €

La période d'été est fixée du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et celle d'hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Le chauffage est compris dans le prix de location ainsi que la vaisselle.

Une caution de 1 000,00 € sera demandée pour tous les utilisateurs, sauf pour les associations Cruzilloises, et sera restituée après l'état des lieux sortant et vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

Un appareil limiteur de la musique (et du bruit) sera installé prochainement dans la salle pour éviter les nuisances sonores « tardives ».

Un devis pour rééquiper la salle en casseroles et plats sera fait rapidement.

## **6. Aides aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie**

Les collectivités peuvent verser des aides en faveur des victimes du séisme qui a eu lieu en Turquie et Syrie le 6 février 2023.

La majorité des personnes présentes estime que c'est la décision de chacun de faire un don ou pas aux victimes de ce séisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix pour et 7 voix contre, ne donne pas suite à cette demande .

## **7. Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé par le département sollicitant la commune à verser une participation (0,35€ par habitant) pour soutenir le FSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas suite à cette demande.

## **8. Questions diverses**

Gilles CHARPY-PUGET précise que :

- Le recensement est terminé et s'est bien passé. Mme Bénédicte BONNARD remercie les habitants pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi que la commune pour la mission qui lui a permis de faire connaissance avec de nombreuses personnes.

La commune compte 264 habitants (un de plus que le précédent recensement).

- L'achat d'une herbière va être budgétisé pour compléter le travail de l'ancienne tondeuse remise en état par Rodolphe MEUNIER

- Une demande d'enfouissement des lignes rue du silence a été demandé par la commune auprès du SYDESL

- Une demande de fonds de concours sera posée en 2024 pour des projets dont les études sont à faire : réaménagement de la place Ponthus – réhabilitation de l'ancien logement de fonction – remplacement du chauffage des

batiments de la mairie et de la microcrèche.

Cédric CRÉMONA signale que le renouvellement des pièces d'identité est très difficile et surtout très long. Il fait remarquer que la rénovation de l'ancien logement de fonction en chambre d'hôtes (par exemple) pourrait permettre une location de l'appartement hors temps de d'occupation de la microcrèche .

- Armelle CHAPUIS informe le conseil municipal que les actions menées depuis décembre dernier se sont bien passées (marché de Noël, vœux du mairie, distribution des bulletins , apport des colis et bons d'achat de Noël à nos seniors). Elle remercie les personnes qui ont participé à la collecte de produits alimentaires et autres au profit de l'ESP (économie-solidarité-partage ) de Tournus.

Thomas RATTEZ annonce une rencontre avec le garde de l'ONF pour savoir le devenir des bois sectionnaux et connaître le plan de gestion des forêts.

La séance est levée à 12h10

Le prochain conseil municipal aura lieu samedi 8 avril 2023.

La Secrétaire de séance,  
Armelle CHAPUIS

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET